

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 28 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 30/09/2020

ABSENTS : Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick)

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

**11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE
L'EPIDEMIE DE COVID-19**

M. Thierry VALADON, adjoint chargé des finances explique au conseil municipal que certaines associations prennent à leurs frais l'achat de produits d'entretien afin de respecter le protocole sanitaire mis en place. 19 associations sont concernées par le nettoyage des locaux et/ou vestiaires et équipements après leur utilisation et à ce titre, la municipalité souhaite leur attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros afin de participer aux frais engagés. La somme globale représente 1 900 euros à l'article 6745.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros aux associations telles qu'elles apparaissent sur le document annexé,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal 2020 de la commune de Boisseuil,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

